CONDITIONS DE L'ABEILLE.

POUR LA FEUILLE ULEMENT.—DIX PIASTRES N payable six mois d'avance. On ne s'abonne moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera moins que les arrérages ne soient payées, et à aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement doit faire connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. n admet pas dans une seule langue. Le prix est PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la insertion de chaque langue, et moyennant cette pour les insertions subséquentes.

Les Avis qui seront publiés par extrait seront aux mêmes prix que la première insertion, c'est une piastre par chaque langue et par chaque insertion.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiés jusqu'à ce qu'on les retire, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'Année, pour la insertion des avis commerciaux, à des prix très-modérés.

Toutes lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leurs feuilles sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni de suspendre un abonnement.

Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemines et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mabé, partira régulièrement tous les lundis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M., et partira du Port et des passages à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages le 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine.

CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la, Mobile à la Nouvelle-Orléans.

Vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUSTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Ces bateaux à vapeur sont de première classe, et commandés par des hommes experts et bons; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités sous tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 30, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires — Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, ALICE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes aménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquet régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

NB Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera reçu à bord la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Voyage de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, partira à Madisonville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et ira Madisonville à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 8 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Daniels, partira de la Levée les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le lendemain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

NB Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COMMERCE et COMMERCE, attendu que le VETERAN attendra les passagers qui viendront par ces bateaux.

Le bateau à vapeur AVERT, capitaine Walker, partira de Carrollton tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. 31 aout TOURNE & BECKWITH, Agents

Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE.—Le 6 courant. Le Paquebot-navire John Sergeant, capitaine C. Vandyke, ayant les 2/4 de sa cargaison engagée, partira positivement comme ci-dessus.—Pour frêt ou passage ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord vis-à-vis la halle aux légumes, ou à

JAMES REED & Co, No 35, rue Royale.

Le J. S. monte la Delaware en remorque. 5 oct

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier PILGRIM, partira positivement le 8 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.

4 oct

POUR CHARLESTON—Le goëlette William partira le 12 courant, pour fret de 250 barils, s'adresser à

EASTMAN & FRERES, 7 oct Vieille Levée, no 30

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier CRESCENT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Nesbitt, partira samedi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de l'Esplanade, ou à HARRISON, BROWN & Co. 5 oct No. 47, rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

☞ La ligne de Navigation Intérieure.

Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Snell ayant considérablement de chargement, partira sous peu de jours. Pour la balance de frêt, ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à

HOSKIN & WILCOCKS, 28 sept no. 28, rue de Camp.

POUR BOSTON

Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le frêt s'adresser à

R. GRONING & Co. 26 sept

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Edgerton, étant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES, 17 sept rue de la Douane, no 24.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—Le belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à

KERR, DARON & Co. 2 sept

POUR MATAGORDA.

La goëlette régulière et rapide UREUCHELI, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste de fret ou passage ayant de beaux aménagements; s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

HARROD & QUARLES, 6 sept no. 24, rue de la Douane.

POUR CAMPECHE—Le beau brick Gustave, capt. Hallgarten, partira sous peu.—Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co. 19 sept 47, rue Bienville.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick CAZENOVE, du port de 171 tonneaux, s'adresser à bord, ou à

THOD. NICOLET & CO. 14 sept 47, rue Bienville.

A FRETER—Un navire neuf, du port de 1100 tonneaux, actuellement dans l'autre bord du fleuve, il est en état complet pour faire un voyage et il prendra encore quelques places de la Levée que l'on désirera. S'adresser à

HARROD & QUARLES. 23 août

A VENDRE—La goëlette bien connue, Adelaide et chevillée en cuivre JULIUS CESAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à

JAMES REED & Co.

POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, au face de la rue St. Louis, ou à

JOHN CROSBY, 6 oct rue de Camp, No. 36.

Pour la Baie de Galveston—La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine J. Burns, partira le 8 du courant, pour un frêt de 50 barils, à de beaux emménagements, pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

JAMES REED & Co, 5 oct No 35 rue Royale.

POUR MATAMOROS—La fine goëlette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port Bideaux. Pour fret ou passage, s'adresser à

MESOCULLU, LAPEYRE & Co. 1 oct

Pour les ports d'E

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu, MOZART, capitaine Welch, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt s'adresser à

L. MILLAUDON, 5 oct—5 75, rue du Canal

Pour les Antilles.

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Curbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage s'adresser à

GOULE & LAMBERT, 24 sept 11, de la Levée, no 11, audessous du railroad.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, 1 sept Vieille Levée, no. 30.

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Graille, ou au magasin de Mrs. Delassus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison. 5 oct—3pe

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON. 21 sept 37

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au No 18, rue de la Douane. 13 juin 37

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à

28 sept R. BRUGIER.

A Lour, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à

28 sept R. BRUGIER.

Avis de Banques et de Comp.

La commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

3 o x 12 o sur 30 pieds de long, } soit en bois gras
8 o x 8 o sur 8 do do }
6 x 6 sur 18 do do } ou en cyprès.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans. 24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane

Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 23 1/2; sur New York à 20 jours de vue.

21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction,

21 sept 37 R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abîmé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront Carrollton à et la Nouvelle-Orléans à

5 heures du matin 6 1-2 heures du matin.
7 1-2 " " 9 " "
11-2 " après midi, 3 " après midi.
5 " " 6 " "

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque la locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,

26 sept Secrétaire pro temp

Compagnie du chemin à coulisse et de la Banque de l'Atchafalaya.

Nlle.-Orléans, le 27 septembre 1836.

AVIS.—Les actionnaires de cette institution sont, par la présente, notifiés qu'un terme de cinq piastres sur chaque action du fonds-capital sera dû lundi prochain 3 octobre, et payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 39. Les livres de transfert seront clos du 30 courant au 8 du mois prochain.

La clause dixième de la section 15 de la charte de la dite compagnie fait connaître les peines auxquelles s'expose tout actionnaire qui négligera ou refusera de faire aucun des paiemens dûs et exigés.

"Dixièmement. Si un souscripteur néglige de faire ses paiemens jusqu'à la concurrence de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action à l'époque que devront se faire des paiemens, comme il est exigé ci-dessus, ce souscripteur perdra au profit de la dite compagnie, la somme ou les sommes qu'il aura déjà payé sur chaqué action; et s'il y avait encore négligence dans le paiement d'aucune partie de toute somme souscrite pour former le fonds capital de ladite compagnie, par aucune personne, société, ou corporation, la partie qui aura manqué de faire ledit paiement, perdra tout droit à aucun dividende avant l'époque où le paiement aurait dû être fait ainsi qu'à celui qui aurait été acquis pendant le délai qui se sera écoulé depuis cette époque."

28 sept R. G. DIXON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour le paiement de deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont appréciés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consolidé leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction.

J. B. PERRAULT, 9 sept Caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction,

7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 1ère. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

UNE assemblée des Directeurs tenue en jour, a fixé un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants lundi après lundi, le 11 courant.

CHS. F. RONDEAU, 2 sept caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,

4 juillet 1836.

A Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels du fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, sur ce présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.

27 juillet EDWARD DUPLESSIS, caissier

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.

5 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, le Havre et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Bennett, G. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr. Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—3

Compagnie du Canal et de Banque

De la Nouvelle Orléans, 28 Sept. 1836.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui ont du bois de charpente, pieux, bois de chauffage, briques, ou toutes autres espèces de matériaux au landing du Bassin de la dite Compagnie, d'avoir à les faire enlever dans le plus court délai.

F. AUVRAY, 30 sept—3 Maître du port.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, le huitième de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ci-après décrite:

Trois certaines Lots de Terre, situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf, sur un plan particulier du dit islet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1834, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds, lot No. "Huit" et contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure américaine (étant la même propriété que feu défunt a acquis de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent trente quatre.)

Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct.

SUCCESSION de Bonifay, f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, le douzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du premier octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay, f. c. l., la propriété foncière ci-après décrite.

Un Lot de Terre, mesurant vingt pieds de face au Bayou St. Jean, borné d'un côté par la propriété appartenant à David Olivier, à lequel il mesure trois cent et vingt quatre pieds de profondeur, de l'autre côté par des propriétés ci-devant appartenant au défunt et à présent appartenant à Mary O'Rourke et Louis Massant, ou leur ayant cause, sur laquelle ligne il mesure environ deux cent et trente sept pieds, plus ou moins, et borné dans le fonds par le lot No. quatre vingt quatre, sur laquelle il a une largeur de quatre vingt dix huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses, &c.

Conditions de la vente: A un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, 10 oct Rég des Tests.

SUCCESSION de Sophie Nezat, décédée Epouse de Bagnetis—Vente par le Rég. des Testaments.—Vendredi, le onzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Sophie Nezat, décédée épouse de Zénon Gilbert Bagneris, la propriété foncière ci-après décrite.

Une Terre située dans la paroisse de St Landry et située dans la ville des Opélousas, bornée à l'Ouest par des terres à présent appartenant à la succession de feu Valentin King, au Sud par Antoine Paillet, à l'Est par William B. Knox, et au Nord par une partie de la ville des Opélousas, contenant trente six arpens de superficie

Conditions de la vente: Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, jusqu'au parfait paiement; les dits billets doivent porter intérêt au taux de dix pour cent par an jusqu'au paiement, s'ils ne sont pas payés ponctuellement et fidèlement à leur échéance.

W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 octobre.

SUCCESSION de Houseworth—Vente par le Régister des Testaments.—Mercredi, le dix-neuvième jour d'octobre, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Michael Houseworth, sur la rive du fleuve vis à vis la ville de la Nouvelle Orléans, près le chantier de Gregory Byrne,

Le mobilier dépendant de la succession, consistant en le privilège d'un bail pour un morceau de terre sur lequel le défunt a bâti une maison en bois à son propre frais, le dit bail est de M. Farcy Vetret et écherra le premier de mai 1836. La rente foncière pour compte du dit bail est payée jusqu'au 1er. novembre 1836. Une maison en bois et un four en briques, sur le morceau de terre ci-dessus mentionné, laquelle maison le fermier avait le privilège d'ôter à la fin du bail, &c.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 8 oct Régister des Testaments

SUCCESSION de Pierce, f. c. l.—Vente par le régister des testaments.—Samedi le vingt deuxième jour d'octobre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 septembre mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu George Pierce, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant cinquante pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt quatre pieds de profondeur, mesure française, bornée d'un côté par la propriété de Severin Lacroix, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Populus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement de trois mille cinq cents piastres, payables comme suit: savoir $1750 le 9 novembre 1836, et $1750 le 9 novembre 1837; et la balance payable à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, 2 juil. 37 rég. des testaments.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians, et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent de recevoir nouvellement en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans les manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.

REEVES & WHITAKER, 27 maison No. 208, Market st. Philadelphie.

AVIS—Ayant vendu à Messrs. Coit & Co mon fond de Cuivre, plaques de Ferblanc, Fer en feuilles, et d'autres articles semblables à cette espèce de marchandise, je recommande à ceux qui étaient dans l'habitude d'acheter chez moi, de s'adresser à eux. 4 oct WM. ALDERSON.

EN nous référant au ci-dessus, nous ajoutons que notre intention est de tenir toujours un assortiment complet de cette espèce de marchandise ci-devant tenue par Mr. Alderson, et que nous en disposerons à des conditions très favorables.

COIT & Co. 4 oct no 20, rue de la Douane.

POLHEMUS & BUCKLEY, Peintures d'Enseignes et de Maisons, *Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arsenal.*

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c. 2 sept—6 m.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de douzaines bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de

A. A. PEYCHAUD, 122, rue Royale. 8 juin

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1275 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs, 1 tierce CAFE', 98 milliers SIGARES de choix, 126 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par

GOULE & LAMBERT, 8 oct pont du rail-road, No. 11

VINS de SHERRIE et d'OPORTO.

62 Quarts de barriques Vins de Sherrie vieux, foncé et pale, et L D d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par

HOSKIN & WILCOCKS, 8 oct No 36, rue du Camp

LA BANQUE DES CITOYENS fournit sur Londres à 8 pr. cent de prime et sur Paris à fr. 5. 30.

J. B. PERRAULT, 8 oct Caissier.

JAMBONS enveloppés—30 Barrils jambons enveloppés, de Cincinnati, 50 tierçons do., à vendre par

G. DORSEY, 8 oct 44, Nlle. Levée.

GRAISSE.—2025 barrilets graisse supérieure, ferme, nouvellement arrivée et peut être vue à bord du chalan vis à vis la rue du Canal; à vendre par

G DORSEY, 6 oct 44, Nlle. Levée

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à

6 oct—3 PETER MURPHY.

Chaudières Françaises—3000 Chaudières assorties, de 1 à 108 pouces, à vendre par

J. A. PECK. 8 oct 29, rue Bienville.

FARINE—300 Barrils farine superfine, en débarquement et à vendre par

G. DORSEY, 4 oct No. 44, Nouvelle Levée.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans. Présent l'honorable Chs Maurian, juge—le 17 sept. 1836—No. 9039—James Roper, maintenant détenu, contre ses créanciers. Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, déduisent en pleine cour, le 14ème. jour d'octobre prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire; et d'ariérer en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés.—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier le 17 sept. 1836.

P. A. GUYOL, 21 sept—8,2pe Député greffier.

CHEVAUX EPAVES—Conduits à l'écurie rue St. Pierre, entre St. Claude et Tremé, arrêtés par la garde de ville, le 8 du courant au soir:

Un cheval bai brun, ayant les quatre pieds noirs et est borgne de l'œil gauche.

Un petit cheval couleur cendré, marqué à la cuisse droite Pt, et ayant une raie blanche tout le long du front jusqu'au nez.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés dans les dix jours à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par M. Guillotte, le samedi, 22 du mois courant.

J. PENAS, 10 oct Capitaine de la garde.

DEMANDE D'EMPLOI—Soit comme commis ou autre emploi, dans un établissement quelconque. Le candidat écrit le français, l'anglais et l'allemand, et comprend la tenue des livres; est âgé de 40 ans; il a fait les expériences nécessaires pour se rendre utile; d'ailleurs il a résidé pendant 5 ans dans la ville de la Nouvelle Orléans, où il a déjà été employé dans différents établissemens à la satisfaction de ses patrons.

Pour plus amples informations, s'adresser au No. 143, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse. 6 oct—1f

30 Caisses Brodequins de cuire roux pour hommes et enfans,

50 Do De bottes et brodequins, nouvellement débarqués, venant de Boston, à vendre par

FERNANDEZ & WHITING, 8 oct à leur mag. d'acean, No. 20, rue St Louis.

BEURRE—80 frêquins Beurre de Goshen, à vendre par J. A. PECK, 8 oct No. 29, rue Bienville.

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par

VILLATTE & TOLEDANO, 8 oct 29, rue Bienville.

MARCHANDISES, ayant droit au décenture.—Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, bouta, &c., emballées pour le marché mexicain, à vendre par

J. A. PECK, 8 oct 29, rue Bienville.

Aux armateurs de Steamboats

LES soussignés ont, par un contrat, constamment à une quantité de bois de pin qu'ils firent de fournir aux steamboats, avec toute la diligence possible, sitôt que les ordres leur en seront parvenus.

W E & R. MURPHY, 5 oct No. 122, vieux Bassin

GOUERON—Quelques barriles en bon ordre, à vendre par

W. E. & R. MURPHY, 5 oct No 122, vieux Bassin

LE syndic du District de la 3ne. Municipalité informe et prévient, publié, que tous les cochons qui seront trouvés errans dans les chemins de ce district, seront arrêtés et saisis, conformément à l'ordonnance passée le 13 septembre 1834.

3 oct A. BRUGIER, syndic.

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats de propriétés ou produits.

S'adresser rue Conti, No. 56.

5 oct—6m. 2pe F. LAVILLE.

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser au no 47, rue Bienville. 5 oct

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY,

2 sept—6 rue Bourbon, No. 5

ON demande à louer Une Maison commode pour une famille peu nombreuse, depuis la rue Toulouse à la rue Poydras. S'adresser jusqu'à bureau de l'Abeille. 14 sept

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre de la Havane; 400 sacs de coffe, à vendre par

DE LIZARDI & Co. 5 sept

70 Boucauts Sucre; 27 barils Mélasse; 20 balles Mousses, 1ère. qualité, en débarquement du sloop Jackson, vis à vis la rue Dumaine, à vendre par

LEBLANC & HAYDEL, 24 sept 6, rue Toulouse

F. M. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis [à Paris] offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E. HERBAULT, ou à M. J. LE CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an, 1pe

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:

25 caisses Sucre blanc de la Havane;
1500 sacs Café vert de la Havane;
200 barils Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigarres de première qualité;
Amandes en barils et caisses 1 oct

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de Bordeaux,

600 Barriques vin rouge Moulis grand,
200 do do de Talence,
200 Tiercons vin blanc,
6000 Caisses vin rouge et blanc divers crûs,
200 do do de Gruau Larose et Chateau Latour,
200 do Fruits, Eau-de-vie assortis,
200 Paniers huile d'olive,
15 Demi pipes vieux Eau-de-vie Cognac, (Dupuy)
20 Balles Crin de Boeuf,
200 Chapeaux de feutre pour hommes,
150 Balles Crin français.

OSMIN BIGOURDAN, 20 sept Rue Toulouse, 23

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande